

**DÉCISION CODEP-SGE-2017-049530**  
**du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 11 décembre 2017**  
**relative à la désignation de quatre inspecteurs de la radioprotection**

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1333-29, L. 1333-30, L. 1421-1 et L. 1421-3, L. 1337-1-1, R. 1333-98 à R. 1333-108 et R. 1337-11 à R. 13337-14-1 ;

Vu la décision n° 2010-DC-0195 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 19 octobre 2010 établissant le règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire, notamment son article 9 ;

Vu la décision n° 2016-DC-0540 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016 modifiée portant délégation de pouvoir au président pour prendre certaines décisions, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Sur la proposition du directeur général,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les agents de l'Autorité de sûreté nucléaire dont les noms figurent en annexe de la présente décision sont désignés en qualité d'inspecteur de la radioprotection pour procéder au contrôle du respect des dispositions du chapitre III du titre III du livre III de la première partie du code de la santé publique, des articles L. 5212-1 et L. 5212-2 du même code relatives à l'utilisation des dispositifs médicaux dans les applications médicales des rayonnements ionisants, et des mesures de radioprotection prévues par le chapitre Ier du titre V du livre IV de la quatrième partie du code du travail, ainsi que des règlements et prescriptions pris pour leur application dans les conditions fixées par l'article L. 1333- 29 du code de la santé publique.

Leur compétence s'étend à l'ensemble du territoire national pour le domaine spécifié dans cette annexe.

## **Article 2**

Les inspecteurs de la radioprotection mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> sont habilités à exercer les missions de police judiciaire prévues à l'article L. 1337-1-1 du code de la santé publique dans les conditions prévues par cet article.

## **Article 3**

Le directeur général de l'ASN est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux intéressés et publiée au Bulletin Officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 11 décembre 2017

*Signé par*  
Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Pierre-Franck CHEVET

## ANNEXE

DÉCISION CODEP-SGE-2017-049530 du 11 décembre 2017  
relative à la désignation de quatre inspecteurs de la radioprotection

### Liste des quatre inspecteurs de la radioprotection

Nom – Prénom		Qualification		
		Milieu médical	Milieu industriel	Autres domaines
Mme	ISAMBERT Aurélie	X		
M.	PACCOUD William	X	X	X
M.	QUINTIN Christophe	X	X	X
Mme	SIDIBE BEN SAHRA Yasmina	X	X	X